



**GROUPE ADP**

**LE CONTRÔLE INTERNE D'UN OPERATEUR : LA MISE EN PLACE  
DU COMPLIANCE MONITORING AU SEIN DU GROUPE ADP**

**SÉMINAIRE DSAC SÉCURITÉ DES AÉRODROMES:  
LA SURVEILLANCE CONTINUE SUR LES AÉRODROMES  
CERTIFIÉS EUROPÉENS  
- 8 DECEMBRE 2017 - PARIS**



01

# LA DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES ET LES DIRECTIONS D'AÉROPORT

## L'ORGANISATION ET LA COHÉRENCE

- ◆ DGO une structure légère, au service des plateformes qui demeurent les mailles structurantes de pilotage et d'exploitation des actifs clés du système aéroportuaire parisien
- ◆ Plusieurs projets d'évolution menés en parallèle pour favoriser la cohérence et la lisibilité d'ensemble des organisations
- ◆ Des organisations futures des trois aéroports cohérentes, mais pas nécessairement identiques, afin de s'adapter aux spécificités de chacun



*Mise en œuvre le 1<sup>er</sup>  
juillet 2017*

## DGO : 4 PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CRÉATION

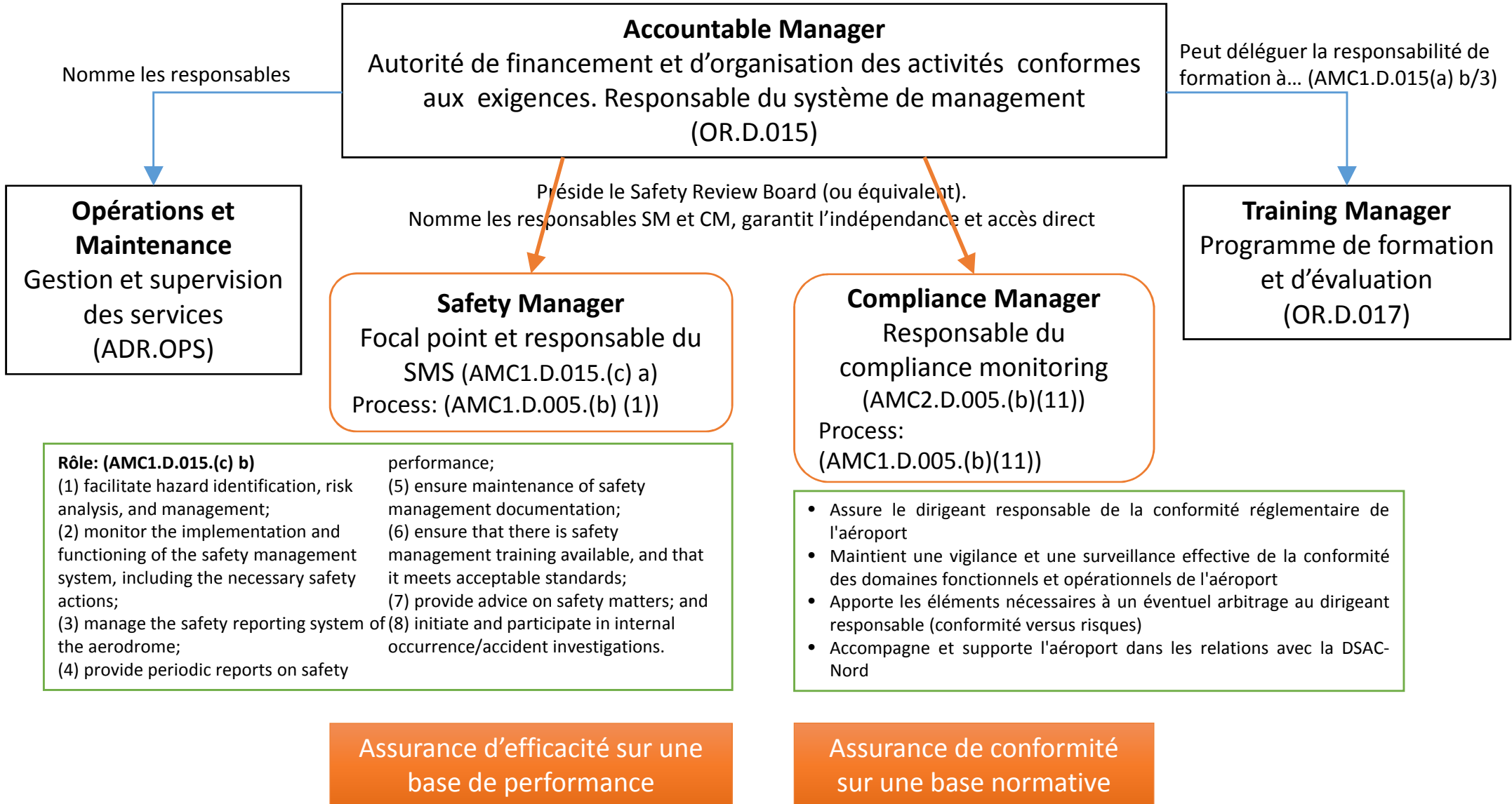
- ◆ Incarner le **système aéroportuaire francilien unifié et cohérent**, en particulier vis-à-vis des autorités de l'Aviation Civile
- ◆ Représenter les **opérations aéroportuaires** à un niveau **stratégique** de la gouvernance du groupe et favoriser ainsi la définition d'une vision stratégique de **long terme**
- ◆ Apporter davantage de **transversalité et d'uniformité** dans les opérations en définissant des **politiques d'exploitation et techniques communes**
- ◆ Garantir la meilleure utilisation des ressources et expertises rares au **service** des trois plateformes



02

## **LE PROCESSUS DE COMPLIANCE MONITORING DE LA DGO DANS LE SAFETY MANAGEMENT DES DIRECTIONS D'AÉROPORT**

## SCHEMA DES RESPONSABILITES selon réglementation 139/2014



Composant

## SCHEMA DES COMPOSANTS, PROCESS ET MOYENS CONSTITUANT LE SMS DE CHAQUE AEROPORT

Éléments: Process  
ou moyens

« [(b)n] » : réf. à  
l'ADR.OR.D.005  
(b)

### Politique

Définition, affectation, responsabilités, organisation [(b)1],  
coordination [(b)10], documentation [D.005(c)]...

Politique de sécurité  
[(b)2]

Objectifs de sécurité

### Management des risques

Identification des dangers  
[(b)3 dont OR.D.030 système FNE]

Analyse, évaluation des  
risques [(b)4]

Atténuation des  
risques [(b)4]

### Assurance de sécurité

Vérification performance et validation  
efficacité des mesures [(b)5]

Gestion des changements: identification,  
impacts, arrangements [(b)6]

Amélioration continue, analyse et  
réactivité aux sous-performances [(b)7]

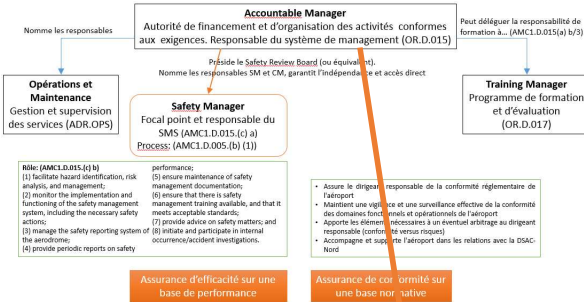
Compliance monitoring [(b)11]

### Promotion de sécurité

Programme de  
formation  
[(b)8 et OR.D.017]

Communication,  
explications [(b)9]

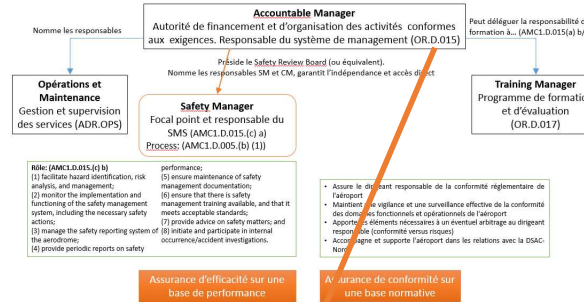
# CDG



# LBG



# ORY

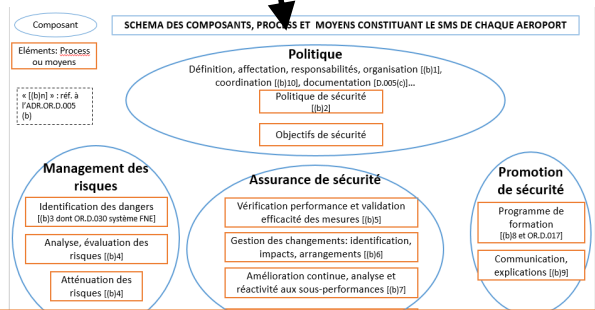


## Compliance Monitoring Manager

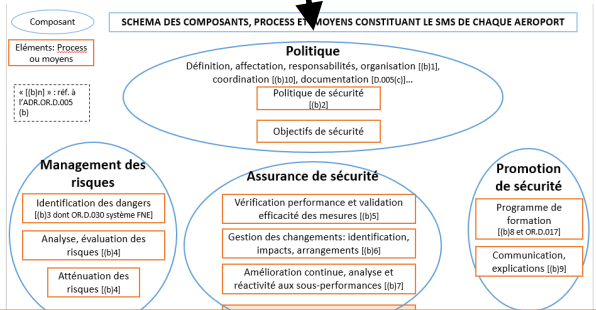
Responsable du compliance monitoring des 3 aéroports par décision de chacun des Dirigeants responsables

- Propose et fait arrêter une politique de conformité du système aéroportuaire parisien prenant en compte l'efficacité, les risques et les coûts globaux de la conformité.
- Mesure la performance du processus de compliance monitoring des 3 aéroports

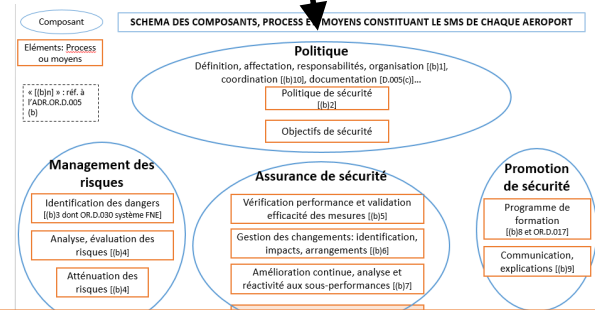
### SMS CDG



### SMS LBG



### SMS ORY



## Processus de compliance monitoring [(b)11]





03

## **RÔLE DU COMPLIANCE MONITORING MANAGER**

## CMM: ELEMENTS CLES DE LA DÉCISION DE DÉSIGNATION

- ◆ **Cadre:** Désignation du CMM par chacun des dirigeants responsables en application du 139/2014. Concerne CDG, ORY, LBG, PON et TSU.
- ◆ **Rôle et responsabilités:** Responsable du compliance monitoring pour l'ensemble de la réglementation Européenne, Nationale, locale et des exigences et obligations définies par l'exploitant dans le domaine de la sécurité aéroportuaire. Coordination avec les Safety Managers.
- ◆ **Missions:**
  - Assurer chaque Direction d'aéroport de la conformité réglementaire
  - Maintenir une surveillance effective des domaines fonctionnels et opérationnels des aéroports relevant de la sécurité aéroportuaire
  - Apporter les éléments nécessaires à l'éventuel arbitrage du Dirigeant responsable
  - Assister et accompagner les Directions d'aéroport dans ses relations avec l'autorité de surveillance
  - Propose et fait arrêter une politique de conformité du système aéroportuaire parisien
- ◆ **Ressources et support:**
  - Moyens du pôle DGOA en charge du processus de compliance monitoring
  - Support des Safety Services Offices des Directions d'aéroport
  - Autorité sur les représentants experts des Directions d'aéroport pour effectuer des audits
  - Accès à toute partie des organisations d'aéroport pour les besoins de la mission
- ◆ **Devoir d'information et d'alerte:** accès direct aux dirigeants responsables si nécessaire



04

## LES MOYENS DU CM

## LES MOYENS DU COMPLIANCE MONITORING

- ◆ **Support des Safety Services Offices:** suivi des actions d'autocontrôles des activités opérationnelles, surveillance « au quotidien » (traitement des évènements etc...)
- ◆ **Réseau de « correspondants du CM »:** Sélection de personnes dans l'ensemble du Groupe ADP, principalement dans les Directions d'aéroports, identifiées en fonction de leurs compétences, expérience et domaine d'expertise. Missionnées par le CMM pour des audits spécifiques hors de leur périmètre propre de responsabilité (principe des audits croisés)
- ◆ **Moyens propres du pôle DGOA:** Principalement pour la gestion du réseau de correspondants pour s'assurer de la pertinence et de l'indépendance des experts amenés à auditer un process:
  - Identification, sélection, disponibilités et planning d'audit
  - Suivi des domaines d'expertise et des secteurs d'indépendances
  - Gestion des formations individuelles: techniques d'audit, connaissances réglementaires, techniques
- ◆ **Moyens externes au Groupe ADP**



05

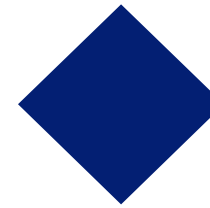
## PLANNING DU CM

## PLANNING DU COMPLIANCE MONITORING

- ◆ **2 phases bien distinctes séparées par l'audit « post-certificat » de la DSAC:**
  - Dans les 12 mois après la date du certificat: Plan de contrôle interne de conformité couvrant la totalité du champ de certification
  - 12 – 18 mois après la date du certificat: audit post-certificat de la DSAC
  - Puis mise en place du plan de surveillance/contrôle interne continue
  
- ◆ **Auxquelles s'ajoutent la gestion des changements et le contrôle de conformité associé**
  
- ◆ **L'établissement de chacun de ces deux plans** obéit cependant aux mêmes principes basés sur l'évaluation des risques. C'est en fonction:
  - des analyses de risques
  - des indicateurs de performance
  - des évènements, REX et analyse des précurseurs
  - des résultats des précédents audits et des retours de surveillancequ'est établit la planification (priorités et choix des méthodes) permettant d'obtenir une assurance de conformité.

## PLANNING DU COMPLIANCE MONITORING

- ◆ **Le plan couvre l'exhaustivité de l'activité certifiée en déterminant et en programmant parmi les processus:**
  - ceux soumis à audit
  - ceux soumis à sondage, échantillonnage...
  - ceux objets d'une simple revue de procédure
  - ceux examinés uniquement à l'occasion d'un changement
  
- ◆ **Les critères d'analyse de risques à prendre en compte pour ces choix portent principalement sur:**
  - La capacité (ou la facilité) de dérive du processus
  - L'impact du processus sur la sécurité en cas de dérive
  
- ◆ **Le plan est à adapter en cours d'application en fonction:**
  - des indicateurs du SGS et des détections d'évolution
  - des évènements significatifs
  - des changements
  - des retours d'expérience



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**QUESTIONS ?**